

Pays : **MAROC**

Dénomination du projet : **Renforcement des capacités locales pour développer les produits de qualité de montagne - Cas du safran**

Numéro du projet : **TCP/MOR/3201 (D)**

Date de démarrage : **avril 2008**

Date d'achèvement : **janvier 2010**

Ministère chargé de l'exécution du projet : **Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime
Direction de la production végétale**

Contribution de la FAO : **283 000 dollars EU**

Signé:

(pour le Gouvernement)

Date de la signature:

Signé:

Jacques Diouf
Directeur général
(pour l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture, FAO)

Date de la signature:

I. CONTEXTE

Données générales sur la zone du projet

Le Maroc est un pays traversé par des chaînes de montagnes. Le Haut Atlas, pièce maîtresse de la grande chaîne des Atlas marocains, s'appuie au nord sur le Moyen Atlas et au sud sur l'Anti-Atlas. Ces montagnes regorgent de biodiversité, et pourtant, la vaste majorité de leurs habitants vivent dans la pauvreté à cause de la marginalisation économique des populations de montagne. La pauvreté et le chômage conduisent ces populations, en particulier les jeunes, à émigrer vers les plaines, les villes et l'Europe.

Les producteurs de ces zones sont pénalisés par les aléas climatiques, la faiblesse ou l'inexistence d'infrastructures, l'éloignement des marchés, des coûts de transport élevés et une technologie inadaptée. Une stratégie importante de développement durable dans ces régions est de promouvoir la production et la commercialisation des produits locaux de qualité en construisant sur leurs avantages comparatifs (ressources naturelles et savoir-faire traditionnels uniques). Mais rendre ces produits compétitifs nécessite des actions de structuration des filières, de transformation dans les choix à l'exportation et dans les modalités de concertation entre les différents acteurs.

Le projet cible les populations de montagne de la région de l'Anti-Atlas, et en particulier les producteurs d'un produit de terroir typique de cette zone, le safran. L'Anti-Atlas marocain, qui produit annuellement environ 1 500 kg de safran (stigmates séchés), figure parmi les principales régions de production de safran du pourtour méditerranéen, avec la Castille et la Mancha (Espagne), la Macédoine (Grèce) et la Sardaigne (Italie). Cette production est particulièrement bien adaptée aux conditions des zones de montagne, où elle bénéficie de conditions optimales de sols, d'altitude et de climat. Par ailleurs, il s'agit d'une production spécialisée à fort besoin en main d'œuvre (culture irriguée, récolte des fleurs et émondage des stigmates effectués à la main), qui représente une importante source d'occupation professionnelle et de revenus pour la population locale pratiquant l'agriculture et l'élevage pour leurs besoins de subsistance.

La zone du projet concerne le Cercle de Taliouine et la zone de Taznakht relevant respectivement de la Province de Taroudant et de la Province de Ouarzazate. Le relief est constitué des chaînes montagneuses du Haut Atlas au Nord et de l'Anti-Atlas au Sud. La zone intermédiaire est formée de piémonts et de plateaux au climat de type continental à faible pluviométrie annuelle (de 119.5 mm en plaine à 300 mm en montagne).

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, les populations totales des zones de Taliouine et de Taznakht sont respectivement estimées à 120 000 habitants dont 113 000 sont des ruraux, soit 94 pour cent et 51 410 habitants dont 45 225 sont des ruraux. Cette population est répartie sur 640 douars et 16 800 foyers dans le cercle de Taliouine et sur 8 319 foyers. Les agriculteurs sont au nombre de 12 650 dans le cercle de Taliouine contre 5 200 dont seulement 14 pour cent sont alphabétisés à Taznakht (Recensement général de l'agriculture, 1996).

La superficie totale de la zone de Taliouine est estimée à 378 000 ha dont 13 200 hectares (ha) de terres agricoles (5 600 ha irrigués et 7 600 ha bour), 69 000 ha de forêts et 295 800 ha de terrains de pâturage. A Taznakht, les terrains agricoles sont de l'ordre de 7 500 ha.

Ces zones se situent dans la réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) sur une superficie de près de 828 000 ha. Reconnue patrimoine mondial et déclarée Réserve de biosphère arganeraie (RBA) par l'UNESCO en 1998, la forêt d'arganier du Sud-Ouest du Maroc, unique au monde, bénéficie actuellement de mesures de conservation importantes et adaptées au contexte social et économique de la Région Souss-Massa-Drâa. Le cas de l'huile d'argan constitue un exemple de la valorisation d'un produit de terroir, avec la mise en place d'une indication géographique. D'autres produits de terroir ont été identifiés par la Région de Souss-Massa-Drâa qui pourront bénéficier de la méthodologie développée sur le safran.

Infrastructures d'encadrement agricoles

L'encadrement agricole des zones concernées par le projet est assuré par la Subdivision de mise en valeur agricole de Taliouine et le Centre de mise en valeur agricole de Taznakht relevant de l'Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate (ORMVAO). La subdivision de Taliouine coiffe trois Centres de mise en valeur (CMV) (Taliouine, Askaouen et Ouzioua) et le Sous-CMV de Tifnoute.

Organisations professionnelles

Type d'organisation professionnelle	Effectif	Nombre d'adhérents
Subdivision de mise en valeur de Taliouine	53	2 435
Coopératives du safran	2	281
Coopératives laitières	1	50
Coopératives d'utilisation du matériel agricole	2	91
Coopératives d'huile d'argan	3	133
Associations des usagers des eaux agricoles	41	1 707
Associations féminines	02	68
Association à objectifs agricoles	03	160
Centre de mise en valeur agricole de Taznakht	71	4 522
Associations des usagers des eaux agricoles	65	4 380
Coopératives multiservice	1	37
Associations féminines	5	105

Systèmes de production

Le système de production végétale est dominé par la céréaliculture qui représente 76 pour cent et 90 pour cent des superficies cultivées respectivement à Taliouine et Taznakht. Pour le reste, la culture du safran est très appréciée pour sa qualité de plante médicinale, pour sa grande rentabilité

économique et pour ses utilisations cérémoniales et culinaires. Le safran contribue de façon considérable au revenu des exploitations agricoles. En effet, il occupe 609 ha avec une production moyenne annuelle de 1 551 kg. La production safranière au niveau de Taliouine et de Taznakht avoisine 100 pour cent de la production nationale.

Ces dernières années, les surfaces cultivées en ail croissent dans l'assolement (45 ha et 50 ha respectivement à Taliouine et Taznakht). L'arboriculture (près de 800 000 pieds d'amandier, olivier, pommier et noyer) occupe également une place importante dans les systèmes de culture. Les système d'élevage, principalement extensifs (bovins, ovins et caprins) et des ruchers conduits traditionnellement, mais aussi des ruches modernes contribuent aussi au revenu des agriculteurs.

Politique sectorielle et législation marocaine en matière de qualité

Engagé depuis 1970 dans le processus de la normalisation – création de Normes marocaines (NM) et harmonisation avec les Normes internationales ISO (organisation internationale de la normalisation) – le Maroc dispose d'institutions (ministères de tutelle, directions, services, comités, laboratoires) opérant dans le domaine de la réglementation, de l'enregistrement, du contrôle et de la certification des produits. L'industrie, l'agriculture intensive et l'agroalimentaire ont été logiquement les secteurs les plus concernés par ces mesures publiques favorisant la productivité des entreprises et facilitant l'accès de leurs produits au marché international.

Cependant, depuis le début des années 1990, l'appui du Gouvernement, des principaux bailleurs de fonds (Union européenne [UE], agences des Nations Unies, etc.) et des Organisations non-gouvernementales (ONG), a permis l'émergence d'alternatives de développement rural incluant la gestion participative des ressources naturelles (eau, sols, végétation spontanée) et la production de biens spécifiques (produits de terroir).

Le Maroc a élaboré un projet de loi relatif «aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires» qui s'inscrit dans la politique nationale de développement rural durable, de valorisation de produits agricoles et alimentaires, de protection du consommateur avec comme préoccupation la protection du patrimoine agricole national. Cette loi prévoit trois signes distinctifs: l'indication géographique (IG), l'appellation d'origine (AO) et le label agricole (LA). Ce projet de loi a été adopté par le Conseil de Gouvernement, puis par le Conseil des Ministres et a été adopté en janvier 2008 par le Parlement.

Par ailleurs, la culture des produits biologiques a débuté vers les années 1990 à Marrakech et Agadir pour s'étendre par la suite aux autres régions du pays. A noter que parmi les pays de la rive sud de la Méditerranée, le Maroc occupe la troisième place en volume de production des produits biologiques, après l'Egypte et la Tunisie. Pour répondre aux exigences de l'UE (Article 11 du règlement CE 1567/2005), le Département de l'agriculture a élaboré un projet de loi relative au mode de production biologique qui est actuellement au niveau du Secrétariat général du Gouvernement (SGG) pour approbation.

Dans cette dynamique, quatre axes sont considérés comme prioritaires :

- l'organisation des populations paysannes en groupements de producteurs (associations, coopératives), en filières et en réseaux ;
- l'appui aux activités féminines génératrices de revenus (artisanat, apiculture, cueillette et transformation des produits forestiers, etc.) ;
- la pratique de l'agriculture organique et la certification des produits biologiques (label bio) ;
- la mise en valeur de certains produits agricoles, grâce à la reconnaissance de spécificités dues à leur origine géographique et/ou à leurs conditions de production ou de transformation (Loi n° 25-06 relative aux «signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires»).

Travaux antérieurs et connexes

Les efforts de l'ORMVA, déployés en matière de développement de la filière de safran se résument en :

- la sensibilisation et l'incitation des agriculteurs à s'organiser en coopératives en vue de renforcer leur pouvoir de négociation et d'accès aux services publics en particulier les organismes de financement d'encadrement technique. Dans ce sens, la coopérative de Souktana a été créée ;
- l'encadrement technique de la coopérative de Souktana en matière de gestion administrative et financière ;
- l'incitation de la coopérative de Souktana à jouer son rôle dans le développement de la filière en l'octroyant des primes d'encouragement et en l'appuyant à la participation à des foires et des manifestations locales, régionales et nationales ;
- l'intégration du safran dans le marché du commerce international en prenant contact avec le Centre marocain de promotion des exportations pour l'envoi des échantillons aux magasins spécialistes dans le commerce des produits de terroir en France, en Suisse et en Allemagne. Par ailleurs, une opération de certification du safran de Talouine a été conduite au cours de l'année 1993 avec l'Institut suisse de certification des produits biologiques (IMO – Institute for Market Ecology) ;
- dès les années 2000, l'ORMVAO a entrepris des actions d'extension de la culture de safran dans d'autres zones montagneuses car elle représente une activité féminine génératrice de revenus. Dans ce sens, des essais d'adaptation en été conduit en collaboration avec une association féminine à Ighrem N'ougdal. Les semences ont été prélevées de la zone de Talouine et les résultats en été encourageants. Les rendements ont été estimés à 5 kg/ha. Depuis, les femmes essaient d'élargir les superficies ensemencées en fonction la disponibilité des terrains agricoles.

Par ailleurs, l'équipe de l'ONG Migrations et développement (M&D), intervient depuis plus de deux décennies en appui aux populations locales, en synergie avec les représentants des institutions en charge du développement rural. Dès sa création en 1986, M&D s'est donnée pour objectif de favoriser le développement du pays d'origine des migrants, en particulier des zones rurales les plus vulnérables, afin d'enrayer l'exode rural interne et l'immigration en Europe par la réalisation de divers projets de développement, en mobilisant les migrants dans une dynamique de développement.

L'activité de M&D est centrée depuis sa création sur le renforcement des infrastructures de base

dans le sud marocain : électrification des villages qui n'ont pas accès au réseau national, accès à l'eau potable, construction et aménagement de dispensaires, mise à disposition d'équipements sanitaires mobiles, construction de routes rurales, scolarisation et alphabétisation.

Depuis 1999, M&D développe des activités visant à amorcer le développement économique avec la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes rurales et à renforcer le partenariat entre les acteurs du développement. M&D a organisé sur toute l'année 2000 une étude-action dans la Province de Taroudannt, titrée Evaluation et capitalisation des initiatives locales (ECIL) qui a été l'occasion de faire collaborer l'administration, les élus et les associations et a abouti à un plan d'action régional. Le projet de valorisation de produits de terroir et la promotion du tourisme rural s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

Dans le secteur du safran, les activités de M&D ont été centrées sur les priorités suivantes :

- appui à la création de la Coopérative agricole de Taliouine en 2004 ;
- construction et équipement d'un atelier polyvalent permettant, entre autres activités de transformation (huile d'olive, huile d'argan) et de conditionnement, le regroupement de lots de safran, leur conservation en chambre stérile, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité, la pesée, l'emballage, le sertissage de sachets de cellophane et capsules ou éventuellement des lots de stigmates de safran en vrac ;
- l'appui à la production de safran biologique en faveur des familles de paysans d'un ensemble de villages situés au cœur de la zone traditionnelle de production de Taliouine ;
- une opération d'approche commerciale a été menée par M&D avec l'appui de la Division de la gestion forestière de la FAO. Au nombre des contacts établis en Italie et en France figurent : i) le Consorzio Altromercato (CTM) de Vérone (Italie), centrale d'achat des produits du commerce équitable, intéressée par la distribution du safran marocain sur le marché italien ; ii) Slow Food, mouvement écogastronomique dont le siège est à Bra (Piémont, Italie) et compte 80 000 adhérents dans 50 pays. Les contacts établis avec la Fondazione Slow Food per la Biodiversità – ONLUS en vue de l'obtention du label Slow Food sont très encourageants (communication d'échantillons de safran, résultats d'analyse très positifs, visite de la Coopérative Taliouine en juin et novembre 2007, établissement d'un cahier des charges en cours) ;
- développement d'une étude de cas sur la filière de safran de Taliouine, financé par le Programme produits de montagne de la FAO en 2007 ;
- l'organisation du 1^{er} Festival du Safran, avec l'appui de la population locale, visiblement très motivée et de très nombreux partenaires au plan local (Producteurs de safran, Coopératives agricoles de Taliouine, associations villageoises), régional (Conseil régional de Souss-Massa-Drâa, Province de Taroudannt, ORMVA Subdivision de Taliouine, CRRA d'Agadir), national (Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Institut national de la recherche agronomique [INRA], Agence de développement social) et international (FAO, Ministère français des affaires étrangères, Organismes du commerce équitable) a représenté un événement important qui fera date dans l'histoire du safran de Taliouine.

Finalement, il est important de noter que le projet est lié au Partenariat de la montagne – une alliance flexible de partenaires créée en 2002 ayant pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations montagnardes ainsi que de protéger les environnements de montagne du monde

entier. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne est hébergé à la FAO à la Division de la gestion des forêts (FOM). Les connaissances et les leçons tirées du projet seront diffusées aux membres du Partenariat par son site Internet et le bulletin du Partenariat.

II. JUSTIFICATION

La participation du Maroc à la zone de libre échange euroméditerranéenne qui sera créée en 2010, présente des défis importants pour les petits producteurs des zones rurales marginalisées, notamment les zones de montagne, qui auront des difficultés à concurrencer les grands systèmes de production. Le Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime considère la promotion des produits de qualité comme une stratégie prioritaire pour l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs des zones rurales défavorisées. Les activités de promotion entreprises ou à entreprendre dans cette perspective sont nombreuses et nécessaires pour assurer l'émergence et le développement de ces produits de qualité, et ce, à deux niveaux :

- intervention au niveau du cadre juridique et institutionnel pour l'établissement des systèmes de reconnaissance et la certification de produits de qualité ;
- intervention au niveau des filières pour l'organisation des producteurs, la structuration technique de la filière et des produits, l'élaboration du cahier des charges et la délimitation des zones.

Le Gouvernement s'est engagé à développer le contexte institutionnel de base par l'élaboration de la Loi n° 25-06 relative aux «signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires» (Indication géographique, appellation d'origine et label agricole), qui permet à certains produits agricoles d'être mis en valeur, grâce à la reconnaissance de spécificités dues à leur origine géographique et/ou à leurs conditions de production ou de transformation. Dans ce cadre, le Gouvernement a demandé un appui technique de la part de la FAO pour la mise en place de ce système des signes distinctifs d'origine qui sera assuré par le projet TCP/MOR/3104 «Assistance technique pour la mise en place et le développement du système de reconnaissance des signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) des produits agricole et denrées alimentaires».

Cependant, ces avancées dans le cadre légal doivent être accompagnées par des actions visant à renforcer les filières agricoles, en particulier en ce qui concerne les aspects commerciaux et de renforcement de la qualité des produits. C'est pourquoi le Gouvernement a fait également une requête à la FAO pour l'appuyer dans la démarche locale de qualification des produits. Le projet décrit dans ce document répond à cette requête à travers l'appui à un produit pilote, le safran de Taliouine et de Tazenakht de la région de l'Anti-Atlas. Il s'agit d'une production spécialisée à fort besoin de main d'œuvre, tant des hommes que des femmes (culture irriguée, récolte des fleurs et émondage des stigmates effectués à la main). Cette culture représente une importante source d'occupation professionnelle et de revenus pour la population locale, familles berbères pratiquant l'agriculture et l'élevage pour leurs besoins de subsistance.

Ainsi, ces deux projets interviendront de manière distincte (du point de vue des résultats, des bénéficiaires, des institutions impliquées et du type d'assistance sollicitée) mais complémentaire pour la formulation d'une stratégie de promotion des produits de qualité au Maroc.

Bénéficiaires ciblés et partenaires bénéficiaires des apports du projet

Les principaux bénéficiaires du projet seront les petits producteurs de safran des zones de Taliouine et de Tazenakht. Ils sont environ 2 000 familles (hommes et femmes) dont certains sont membres de coopératives ou d'associations. De nombreuses corporations professionnelles sont ou seront associées en tant que partenaires au développement de la filière marocaine du safran :

- les restaurateurs, en qualité d'utilisateurs du safran marocain ;
- les professionnels du tourisme, opérateurs et spécialistes de l'accueil, intéressés par l'attrait de la floraison automnale du *Crocus sativus*, en particulier, et de la production du safran, en général ;
- les négociants, détaillants et distributeurs, invités à participer à la valorisation commerciale du safran marocain sur leurs réseaux de vente nationaux et internationaux (produits biologiques et produits du commerce équitable, notamment) ;
- les professionnels du conditionnement des produits design, packaging ;
- l'association Migration et Développement pour aider à dynamiser le secteur.

Au vu de l'importance de la participation des femmes dans la production du safran (entretien et irrigation des cultures, récolte des fleurs, émondage, séchage et conservation des stigmates), elles seront invitées préférentiellement à participer à la formation des groupement de producteurs ainsi qu'aux opérations collectives liées à la valorisation commerciale du safran telles que le conditionnement de détail, la réalisation de brochures d'information incluant des notes sur l'utilisation culinaire locale du safran et sur la place du safran dans la pharmacopée traditionnelle. Elles seront aussi encouragées à aller à la rencontre des consommateurs, des sélectionneurs et des acheteurs au cours des événements particuliers de la filière (Festival du safran, séminaires, journées d'information). Le rôle des animatrices dans l'action d'appui au contact direct des femmes sur les sites de production du safran sera aussi renforcé.

Quant au partenaire institutionnel essentiel dans cette activité et dans cette zone il s'agit de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) de Ouarzazate et surtout sa Subdivision qui a la responsabilité de l'encadrement technique et de la vulgarisation de la zone de Taliouine. Les agents de cette Subdivision, ainsi que les agents d'autres institutions (Région Sous Massa Drâa, Migrations et développement), bénéficieront de cette assistance technique par leur participation aux ateliers de formation conduits par des experts de la FAO sur les thèmes liés au développement de filières de produits de montagne de qualité, notamment sur les aspects de production, conditionnement, accès aux marchés et organisation des acteurs locaux.

III. OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global : l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs de montagne dans la région de l'Anti-Atlas marocain (hommes et femmes).

Objectif spécifique : développer les capacités de l'ORMVA de Ouarzazate et de ses partenaires dans une démarche «qualité» pour les produits de montagne au travers l'exemple de la valorisation du safran de Taliouine et de Tazenakht.

IV. STRATÉGIE ET MÉTHODOLOGIE DU PROJET

Afin d'assurer l'intégration de la filière du safran de la zone de Taliouine et de Tazenakht dans le tissu économique national en lui ouvrant des horizons prometteurs dans le commerce international, la stratégie du projet est d'organiser les producteurs et les autres acteurs de la filière dans un réseau dynamique oeuvrant pour la promotion et le développement du safran. Le projet aidera ces acteurs de la filière en les préparant à relever les défis qui surgiront avec l'instauration de la zone de libre échange euroméditerranéen en 2010.

La méthodologie du projet est de mettre en œuvre deux types de formations. Le premier type de formation sera menée par des experts FAO et consultants nationaux au bénéfice des cadres de l'ORMVA de Ouarzazate, de la Région de Sous Massa Drâa, de Migrations et développement et d'autres institutions aux niveau régional dans les thèmes de pratiques agronomiques durables, techniques de séchage, stockage et conditionnement, identification de marchés de niche et obtention de labels de qualité spécifique. Chaque session s'adressera à 15 personnes pour une durée de trois jours.

Le deuxième type de formation sera au profit des producteurs et les autres acteurs de la filière de safran de Taliouine et Tazenakht dans les thèmes mentionnés ci-dessus. Ces sessions de formation seront assurées par les experts FAO et les consultants nationaux avec le soutien d'un certain nombre de «facilitateurs» identifiés parmi les cadres institutionnels qui auront participés au premier cycle de formation et avec l'appui de Migrations et développement qui aidera à la mobilisation et sensibilisation des producteurs. Chaque session s'adressera à une trentaine de personnes.

À la fin du projet les agents institutionnels auront appris comment appuyer le développement de la filière de safran et auront la capacité de répliquer la même stratégie pour la valorisation d'autres produits de montagne à l'échelle régionale et nationale.

V. RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS

Volet 1 : Renforcement des capacités des institutions intervenant dans le développement de filières de produits de qualité de montagne.

Les résultats attendus de ce volet et les activités qui leur sont liées sont les suivants :

1.1 Capacités de l'ORMVA de Ouarzazate, de la Région de Sous-Massa-Drâa et de Migrations et développement renforcées dans le développement de pratiques agronomiques durables

- réaliser un diagnostic rapide et participatif sur la conduite technique du safran pour dégager les défaillances et arrêter un protocole de recherche adaptative ;
- développer un référentiel technique local pour améliorer la conduite de la culture ;
- développer un protocole pour la conduite des essais de démonstration (conduite technique conventionnelle et conduite technique en mode de production biologique) ;
- organiser des sessions de formation sur la conduite technique du safran ;
- organiser des visites auprès de producteurs et d'institutions dans des pays producteurs pionniers dans la production du safran (ex. groupement de producteurs du Munder Safran, dans la région Mund de la Suisse ou le groupement de producteurs de San Gavino Monreale dans la région Sardaigne de l'Italie qui font partie du projet «sentinelle» de Slow Food).

1.2 Capacités de l'ORMVA de Ouarzazate et de la Région de Sous-Massa-Drâa et de Migrations et développement renforcées dans l'amélioration des techniques de séchage, de stockage et de conditionnement

- former les techniciens dans les techniques de stockage et de conditionnement du safran ;
- développer un prototype de séchage et conditionnement des stigmates de safran préservant la qualité du safran, ou se procurer sur le marché un ou plusieurs exemplaire de séchoirs existants, si considérés adaptés au produit et rentables dans les conditions locales de marché.

1.3 Capacités de l'ORMVA de Ouarzazate et de la Région de Sous-Massa-Drâa et de Migrations et développement renforcées dans l'identification de marchés de niche et établissement de relations commerciales internationales

- réaliser une étude des circuits de commercialisation pour identifier des marchés de niche susceptibles de constituer des débouchés pour la commercialisation du safran ;
- fournir l'assistance nécessaire à l'ORMVAO et à la Région pour la mise en place d'une plate forme de négociations avec les distributeurs à l'échelon national et international en vue d'intégrer la filière du safran dans les circuits du commerce international ;
- mettre en place des mécanismes de coopération et des partenariats économiques pour développer le commerce international.

1.4 Capacités de l'ORMVA de Ouarzazate et de la Région de Sous-Massa-Drâa et de Migrations et développement renforcées dans le développement de cahiers de charge pour l'obtention de labels de qualité spécifique (indication géographique, bio, commerce équitable)

- former les agents d'encadrement aux techniques de marketing des produits de terroir, le safran entre autres ;
- former les techniciens dans la mise en place de labels, à différents niveaux, pour valoriser et promouvoir au mieux le safran dans le cadre d'un commerce équitable et explorer les marchés potentiels ;

- former les techniciens de l'ORMVAO et de la Région dans la réglementation adoptée pour l'obtention des labels de qualités spécifiques ;
- assister et accompagner l'ORMVAO et la Région par des organismes spécialisés et dotés d'une longue expérience dans le choix du(es) label(s) approprié pour la zone de Taliouine ;
- développer les cahiers de charge pour l'obtention des labels sélectionnés, en particulier agriculture biologique et indication géographique.

1.5 Capacités de l'ORMVA de Ouarzazate et de la Région de Sous-Massa-Drâa renforcées dans l'organisation des acteurs de la filière (coopératives de producteurs, transporteurs, commerçants, etc.) et la coordination des institutions d'appui (associations villageoises, ONG, INRA, etc.)

- organiser un module de formation sur l'approche participative et partenariale ;
- organiser un atelier de planification regroupant les différents acteurs intervenant dans la filière du safran pour finaliser davantage le plan d'action, les résultats attendus, les activités à entreprendre, les indicateurs de suivi-évaluation du projet, les mesures d'accompagnement pour garantir la durabilité des actions entreprises et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet ;
- organiser un atelier de suivi-évaluation à mi-parcours regroupant les différents acteurs intervenant dans la filière du safran pour analyser l'état d'avancement des activités du projet et leur apporter les ajustements éventuels ;
- organiser un atelier de clôture du projet regroupant les différents acteurs intervenant dans la filière du safran pour faire le bilan des réalisations et formuler les recommandations et proposer les mesures pour la durabilité des actions menées et des résultats obtenus.

Volet 2 : Développement de la filière de safran de Taliouine et de Tazenakht

Les résultats attendus de ce volet et les activités qui leur sont liées sont les suivants :

2.1 Capacités des coopératives de producteurs de safran (hommes et femmes) renforcées dans les aspects de production, conditionnement, commercialisation (négociation) et gestion technico-économique et administrative.

- sensibiliser les producteurs et productrices à l'utilité et l'importance de s'organiser au sein des coopératives pour défendre leurs intérêts ;
- assister les groupements ayant manifesté un intérêt à l'organisation professionnelle pour créer d'autres coopératives et créer une union de coopératives, l'élaboration des statuts et règlements intérieurs ;
- former les organisations professionnelles oeuvrant dans la filière safran dans les aspects liés à :
 - la production par : des essais de démonstration, des réunions de sensibilisation et concours d'émulation, des visites commentées aux essais d'adaptation et de démonstration, des journées portes ouvertes;
 - au conditionnement et à la commercialisation du safran par : la participation aux manifestations aux échelons régional, national et international et à la prise de contact avec les distributeurs ; leur formation dans les aspects liés aux exigences du marché mondial et

- leur assistance dans le domaine de formalisation des contrats de commercialisation avec ces distributeurs ;
- la communication sur le produit : par l'organisation du festival du safran ; de tables rondes portant sur la problématique de cette culture : sa production, son conditionnement et sa commercialisation ;
 - la gestion administrative et comptable des coopératives par l'organisation des sessions de formation sur la gestion administrative, la tenue d'une comptabilité générale adaptée aux besoins de la coopérative, l'observation des règles démocratiques et de transparence dans la prise de décision ;
 - constituer des centres de collecte du safran pour acheminer le produit vers le siège de l'union des coopératives à des fins de conditionnement et de commercialisation.

2.2 Union des Coopératives de producteurs de safran (hommes et femmes) créée à l'échelle régionale, ses objectifs définis et son programme d'action arrêté et mis en œuvre

- organiser des campagnes de sensibilisation au profit des coopératives créées pour se regrouper au sein d'une union pour faciliter la communication et l'organisation des circuits de valorisation du safran ;
- assister techniquement les coopératives à préparer le dossier de constitution de l'Union des coopératives ;
- former les membres de Bureau de l'Union des coopératives dans les techniques de gestion administrative et financière, de conditionnement et de commerce du safran ;
- assister l'Union des coopératives dans l'élaboration de son programme d'action ;
- organiser un voyage d'étude au profit des membres du Bureau de l'Union des coopératives pour visiter une coopérative de producteurs de safran à l'étranger qui est plus avancé dans la démarche de qualification de la qualité (ex. groupement de producteurs du Munder Safran, dans la région Mund de la Suisse ou le groupement de producteurs de San Gavino Monreale dans la région Sardaigne de l'Italie qui font partie du projet «sentinelle» de Slow Food) ;
- organiser la participation de quatre producteurs de la coopérative de Taliouine à l'événement «Terra Madre» de Slow Food à Turin du 23 au 27 octobre 2008 ainsi qu'au salon international du goût qui aura lieu en même temps. Slow Food mettra à disposition des producteurs un stand où les membres invités de la coopérative de Taliouine pourront commercialiser leur safran. Le salon est fréquenté par plus de 10 000 personnes, ce qui représente une très bonne occasion de promotion pour le safran de Taliouine.

2.3 Liens entre les différents acteurs renforcés (ex. entre producteurs de safran et détaillants chargés de sa distribution sur leur réseau commercial)

- organiser des ateliers regroupant les différents acteurs pour asseoir une plate forme de partenariat entre eux ;
- élaborer des contrats de partenariat impliquant les différents acteurs et explicitant les engagements de chaque partie pour consolider les liens entre eux.

2.4. Comité de Développement du Safran créé (réunissant les différents institutions/organisations qui appuient la valorisation de la filière de safran)

- arrêter les mandats pour le comité de développement du safran ;
- préparer les modalités de son organisation ;
- formaliser son fonctionnement document/statut précisant les engagements de chaque partie.

VI. PLAN DE TRAVAIL

Mois 1-2 :

1. Désignation du Directeur national et des contreparties nationales dans les institutions partenaires.
2. Mise en place du comité de suivi du projet.
3. Identification d'un consultant international spécialisé dans les études de marché et cinq consultants nationaux : spécialisés respectivement en valorisation des produits de montagne, certification biologique, opérations post-récolte, pratiques agronomiques durables et conservation de la biodiversité.
4. Achat du matériel informatique, audiovisuel et bureautique.
5. Première mission d'appui technique de la Division de la gestion des forêts (FOM), du Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS).
6. Organisation de l'atelier de lancement du projet avec la participation de tous les experts FAO et consultants nationaux.

Mois 3-4 :

1. Première mission du consultant international spécialisé en commerce international et réalisation d'une étude de marché international.
2. Préparation des plans de travaux portant sur les thèmes suivants :
 - «Plan qualité» filière safran, en précisant les points de construction de la qualité (bonnes pratiques agricoles, opérations post-récolte visant à l'amélioration des techniques de stockage et conditionnement, précautions à prendre, écueils à éviter) et la stratégie marketing basée sur la qualité. Le plan doit se fonder sur des renseignements à jour fournis par l'étude de marché. La programmation des activités devra permettre un certain chevauchement entre l'élaboration des plans de travail et celle de l'étude de marché à fin d'encourager le feedback concernant le développement commercial et l'orientation de marché du safran de qualité ;
 - «Plan biologique», tenant compte de toutes les démarches nécessaires pour obtenir la certification biologique, y compris l'établissement de partenariats stratégiques avec des acheteurs internationaux des produits biologiques ;
 - «Plan de développement des signes distinctifs de qualité liés à l'origine». Ce plan sera défini en étroite coordination avec les responsables du projet FAO «Assistance technique pour la mise en place et le développement du système de reconnaissance des signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) des produits agricoles et des denrées alimentaires au Maroc». L'expérience de la filière safran servira comme opération pilote qui permettra aux agents du

Gouvernement d'apprendre comment mettre en application le SDOQ et le rendre opérationnel par d'autres filières.

Mois 5-6 :

1. Organisation d'une série d'ateliers de coordination parmi les acteurs de la filière safran.
2. Préparation du matériel pour la formation du personnel des institutions publiques partenaires.
3. Achat du matériel pour la mise en place des essais de démonstration.

Mois 7-8 :

1. Seconde mission d'appui technique de FOM.
2. Seconde mission d'appui technique de AGSF.
3. Seconde mission d'appui technique de AGNS.
4. Organisation et animation des cours de formation. Les responsables de chaque module seront les suivants :
 - module sur le développement de pratiques agronomiques durables : spécialisé en pratiques agronomiques durables ;
 - module sur les techniques de séchage, de stockage et de conditionnement : spécialisé en opérations post-récolte ;
 - module sur l'identification de marchés de niche (basé sur les différents usages et vertus du safran) et établissement de relations commerciales internationales : consultant international avec l'appui du spécialisé en valorisation des produits de montagne ;
 - module sur le développement des cahiers de charges pour la certification biologique, l'obtention de labels de qualité spécifique (IG, bio, commerce équitable) : spécialisé en certification de produits d'agriculture biologique et expert sur les produits de qualité liés à l'origine ;
 - module sur l'organisation des acteurs de la filière et la coordination des institutions d'appui : spécialisé en valorisation des produits de montagne ;
5. Organisation d'un voyage d'étude à l'étranger.

Mois 9-16 :

1. Préparation du matériel et élaboration du programme pour la formation des acteurs de la filière safran par les experts FAO, les consultants nationaux et les cadres institutionnels chargés de l'animation des sessions de formations.
2. Mise en place du programme de formation facilité par Migration et développement :
 - module sur la conduite technique du safran ;
 - module sur les techniques de stockage et de conditionnement ;
 - module sur l'identification de marchés de niche et établissement de relations commerciales internationales ;
 - module sur le développement de cahiers de charge pour l'obtention de labels de qualités spécifique.

Mois 17-18 :

1. Troisième mission d'appui technique de FOM.
2. Organisation de l'atelier de clôture des activités du projet.
3. Rédaction du compte rendu terminal.

VII. RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les hypothèses de base qui sous-tendent le projet sont les suivantes :

- au niveau local, on suppose que le développement du safran restera dynamique et que les conditions de marché assurant sa rentabilité économique dureront au delà du projet ;
- on prévoit que la rotation du personnel d'encadrement de l'ORMVAO ne nuira pas aux objectifs du projet ;
- étant donné que la filière safran n'a pas fait l'objet du même niveau de recherches, par rapport aux autres filières, il y a risque d'indisponibilité de l'expertise nationale pour dispenser les modules de formation proposés. Il sera peut-être nécessaire d'envisager le recrutement d'un expert d'un autre pays producteur de safran pour accompagner, pour une durée limitée, l'expert national afin de lui permettre de s'inspirer de son expérience dans le domaine.

VIII. CONTRIBUTION DE LA FAO

1. Services de personnel

Consultant international retraité:

- un consultant international familier des études du marché international de préférence en relation avec les produits de terroir (un mois en plusieurs missions). Mandat en Annexe 1.

Consultants nationaux :

- un consultant national spécialisé dans le domaine de la valorisation des produits de qualité de montagne, animateur principal du projet (huit mois). Mandat en Annexe 2 ;
- un consultant national spécialisé dans le domaine de la certification de produits d'agriculture biologique (deux mois). Mandat en Annexe 3 ;
- un consultant national spécialisé en pratiques agronomiques durables (quatre mois). Mandat en Annexe 4 ;
- un consultant national spécialisé en techniques de stockage et de conditionnement (deux mois). Mandat en Annexe 5 ;
- un consultant national spécialisé en conservation de la biodiversité (un mois). Mandat en Annexe 6.

Services d'appui technique de la FAO :

- Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) : trois missions (trois semaines) de supervision et dix jours d'appui technique du siège. Mandat en Annexe 7.
- Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF): deux missions (deux semaines). Mandat en Annexe 8.

- Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS): trois missions (trois semaines). Mandat en Annexe 9.

2. Contrats (45 000 dollars EU)

Un contrat de prestation pour sensibiliser les producteurs sur l'intérêt de s'organiser au sein des coopératives, organiser la formation pour les coopératives en matière de gestion administrative et financière, et organiser et animer les formations techniques sera rédigé avec Migrations et développement (ONG de Taroudant) (Annexe 10). Ce contrat couvrira les frais d'organisation de CINQ sessions de formation technique pour les producteurs dans les thèmes suivants :

- gestion administrative des organisations professionnelles (trois jours x 25 producteurs) ;
- conduite technique du safran (cinq jours x 25 producteurs) ;
- techniques de stockage et de conditionnement (trois jours x 25 producteurs) ;
- identification de marchés de niche et établissement de relations commerciales internationales (trois jours x 25 producteurs) ;
- développement de cahiers de charge pour l'obtention de labels de qualités spécifique (trois jours x 25 producteurs).

Il couvrira également l'organisation par M&D de trois ateliers d'une journée chacun regroupant les acteurs privés de la filière : les producteurs individuels/coopératives, les transformateurs, commerçants/exportateurs, les fournisseurs d'intrants et transporteurs.

Cette rubrique servira également pour couvrir les frais de conception et production d'un film vidéo documentaire sur le safran et sur le suivi des activités du projet et pour la conception et production de supports pour la promotion du produit de qualité de montagne «Safran de Taliouine».

3. Appui administratif

Pour prendre en charge les frais du personnel d'appui temporaire pour appuyer les tâches administratives génériques du projet.

4. Frais de voyage

Pour couvrir les frais de voyage internationaux et à l'intérieur du pays du personnel de la FAO, des consultants nationaux et de Direction nationale du projet travaillant pour le projet.

5. Frais généraux de fonctionnement

Le développement de la filière de safran à Taliouine requiert le renforcement des moyens de fonctionnement de l'ORMVAO, notamment la subdivision de Taliouine et de Tazenaht, le coordonnateur siégeant au niveau de l'ORMVAO, par leur dotation en carburant et lubrifiants pour les véhicules utilisés dans les activités du projet et en frais de déplacement du personnel impliqué dans le projet.

6. Equipement

- Renforcement de la Direction nationale du projet en équipement informatique, audiovisuel et bureautique (deux ordinateurs, une imprimante, un scanner, un vidéo projecteur, appareil photo numérique, photocopieur, etc.) ;
- acquisition d'un lot de matériel et des intrants nécessaires pour la conduite des essais de démonstration du safran;
- achat d'un kit de petit matériel pour les analyses préliminaires des sols et des plantes ;
- acquisition d'équipement de séchage pilote pour les démonstrations aux coopératives.

7. Fournitures et consommables

Pour couvrir l'achat de fournitures de bureau et audiovisuelles et de fournitures diverses.

8. Formation (23 500 dollars EU)

Deux ateliers de lancement et de clôture (50 personnes chacun) seront organisés dans le cadre du projet (10 000 dollars EU).

Six sessions de formation et de mise à niveau des cadres et techniciens de l'Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate et des autres institutions impliquées dans le développement du Safran (Région de Sous Massa Draa et M&D) seront organisées et porteront sur les thématiques suivantes :

- développement de pratiques agronomiques durables (trois jours x 15 cadres et techniciens) ;
- amélioration de techniques de stockage et de conditionnement (trois jours x 15 cadres et techniciens) ;
- identification de marchés de niche et établissement de relations commerciales internationales ; (trois jours x 15 cadres et techniciens) ;
- développement de cahiers de charge pour l'obtention de labels de qualités spécifique (indication géographique, bio, commerce équitable) (trois jours x 15 cadres et techniciens) ;
- organisation des acteurs de la filière (coopératives de producteurs, transporteurs, commerçants, etc.) et la coordination des institutions d'appui (associations villageoises, ONG, INRA, etc.) (trois jours x 15 cadres et techniciens) ;
- approche partenariale et participative dans le développement de la filière (trois jours x 15 cadres et techniciens).

Ces sessions de formation seront encadrées et animées par les consultants, experts et fonctionnaires de la FAO.

Le coût d'organisation de ces sessions de formation est estimé à 13 500 dollars EU (50 dollars EU/participant/jour).

9. Voyage d'étude (à l'intérieur du pays)

Un voyage d'étude de deux à trois jours dans la Province de Alhaouz sera organisé au profit de cinq cadres responsables de la filière produits de qualité de montagne au sein de l'ORMVA de

Ouarzazate, de la Région de Sous-Massa-Draa et de M&D et de cinq producteurs et représentants des coopératives et de l'Union des coopératives. Le coût du voyage est estimé à 5 000 dollars EU.

IX. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

Suivi et partage des connaissances

Les moyens par lesquels la suite du projet serait assurée sont les suivants :

- le Comité de développement du Safran, créé dans le cadre du présent projet, poursuivra ses activités d'appui aux acteurs de la filière de façon permanente ;
- un projet de longue durée sera préparé par les institutions nationales en vue de mettre en œuvre les recommandations du projet et sera présenté au financement.

Communication et visibilité

Afin de donner au projet une dimension nationale, il est prévu d'élaborer un plan de communication pour faire connaître le projet et garantir l'adhésion des acteurs locaux et les entités gouvernementales. A cet effet, il sera procédé à l'organisation des tables rondes en marge des festivités du safran, des portes ouvertes et des ateliers tout en assurant leur couverture par des médias nationales et internationales. Parallèlement, des supports audio-scripto visuels (films, dépliants, brochures, affiches, etc.) seront produits sur la filière du safran.

La contribution du Gouvernement sera aussi apportée à travers les prestations suivantes :

- mise à la disposition du projet des moyens humains et matériels de la subdivision agricole de Taliouine et du personnel d'appui pour l'encadrement au niveau du siège de l'ORMVAO ;
- mise à disposition d'un Directeur national du projet et de son suppléant ; Mandat en Annexe 11 ;
- mise à disposition des laboratoires d'analyse foliaire et du sol par les institutions de recherche et d'enseignement agricole localisées à l'échelle de la région ;
- mise à disposition des chercheurs et des étudiants, à travers leurs mémoires de fin d'études sur le safran, pour mener à bien les essais adaptatifs sur cette culture ;
- mise à la disposition du projet des bureaux équipés de mobilier.

Production de rapports

Un rapport semestriel élaboré par le consultant national coordonnateur et la Directeur national du projet faisant le point sur l'état d'avancement du projet et comportant un projet de programme du semestre qui suit ainsi que des propositions de réajustement si besoin est. Ce rapport sera diffusé auprès des membres du comité de suivi du projet.

Organisation du projet

Le projet connaîtra l'intervention des différents acteurs oeuvrant dans le développement de la filière safran. Toutefois, la mise en œuvre et la coordination du projet sur le terrain seront assurées par l'ORMVA de Ouarzazate en partenariat avec différents acteurs de développement: la Région de

Sous-Massa-Drâa, M&D (ONG de Taroudannt), les associations villageoises, les communes rurales, les coopératives, la Faculté des sciences de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, l'INRA, l'Institut agronomique et Vétérinaire Hassan II, l'Office de développement de la coopération et l'Institut national des plantes Aromatiques.

Un comité de suivi sera mis en place (Mandat en Annexe 12).

Le tableau ci-dessous donne une brève description des fonctions des différentes institutions concernées par le projet.

Institutions	Rôle dans le projet
FAO	Elle apportera les appuis technique, administratif et une contribution financière dans le cadre du Programme TCP.
La Direction de la production végétale	Elle sera le responsable national du projet.
L'ORMVAO	Il abritera physiquement le projet et contribuera au projet en mettant à sa disposition des moyens humains et matériels. Il sera membre du comité de suivi. Il supervisera directement l'application des plans de travail et la mise en œuvre des activités du projet en relation avec la FAO.
La Région de Sous-Massa-Drâa	Elle sera membre du comité de suivi. Elle assistera le projet dans le cofinancement des activités annexes du projet.
ONG Migrations et Développement	Elle sera membre du comité de développement du safran. Elle apportera son appui pour la sensibilisation des producteurs dans les villages des deux zones de production de safran (incluant l'appui à la formation de coopératives), la formation des coopératives dans la gestion administrative et financière et la facilitation de sessions de formation technique pour les producteurs et autres acteurs de la filière.
Institutions de recherche et d'enseignement	Elles seront membres du comité de développement du safran et apporteront leur assistance technique dans l'animation des sessions de formation, l'élaboration des protocoles des essais, etc.
Coopératives et Union	Elles joueront le rôle d'interface avec les producteurs et le projet. Elles feront partie du comité de suivi et du comité de développement du safran et auront à charge la durabilité et la consolidation des acquis du projet.
Secteur privé	Il contribue à la promotion du safran à travers l'intégration du produit safran dans les circuits touristiques, dans l'art culinaire, etc.
Autorités provinciales de Taroudante	Elles joueront un rôle de facilitateur dans l'exécution des activités du projet, d'organisation du festival, le cofinancement des activités annexes du projet, etc.

Budget du projet
(en dollars EU)

TCP/MOR/3201 (D)			
Renforcement des capacités locales pour développer			
les produits de qualité de montagne - Cas du safran			
LB.	Description Composante	Sous Comps.	Comp.
5013	Consultants		70 750
5542	Consultants internationaux	-	
5543	Consultant nationaux	64 000	
5544	Consultants – CTPD	-	
5545	Consultants – retraités	6 750	
5014	Contrats		45 000
5650	Contrats	45 000	
5020	Travail temporaire		7 000
5652	Travail temporaire	7 000	
5021	Voyages		39 620
5661	Voyages	5 000	
5685	Consultants nationaux	5 000	
5687	Consultants retraités	7 100	
5694	Voyage de formation – voyages d'étude	5 000	
5692	Voyage Services d'appui TSS	17 520	
5023	Formation		23 500
5920	Formation	23 500	
5024	Consommables, petits équipements		7 000
6000	Consommables	7 000	
5025	Equipement		20 000
6100	Equipement	20 000	
5027	Services d'appui technique (TSS)		40 610
6111	Rapport	1 850	
6120	Honoraires TSS	38 760	
5028	Frais généraux de fonctionnement		11 006
6300	Frais généraux	11 006	
5029	Frais directs de fonctionnement		18 514
6118	Coûts directs	18 514	
	Total général		283 000

Consultant international retraité spécialisé en commerce international
pour réaliser une étude du marché international
(un mois)

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM), en lien avec le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS) et en collaboration avec le consultant national spécialisé dans le domaine de valorisation des produits de qualité de montagne, la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- réaliser une étude sur les usages du safran et les circuits de commercialisation pour identifier des marchés de niche susceptibles de constituer un éventuel débouché pour la production du safran ;
- fournir l'assistance nécessaire à l'Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate (ORMVAO) et la Région pour la mise en place d'une plate forme de négociations avec les distributeurs à l'échelon national et international en vue d'intégrer la filière du safran dans les circuits du commerce international ;
- mettre en place des mécanismes de coopération avec un organisme spécialisé dans le commerce international pour garantir une durabilité.

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en commerce international ;
- avoir une bonne expérience en valorisation des produits de qualité de montagne et des produits de terroir ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc et France.

Consultant national spécialisé dans le domaine de la valorisation des produits de qualité de montagne

Coordonnateur des activités du projet
(huit mois)

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) en lien le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS), la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- préparer et animer l'atelier de lancement du projet ;
- travailler avec les différents acteurs intervenant dans la filière du safran pour finaliser les plans d'action («plan qualité», «plan biologique» et «plan de développement des signes distinctifs de qualité liés à l'origine») les activités à entreprendre, les indicateurs de suivi-évaluation du projet, les mesures d'accompagnement pour garantir la durabilité des actions entreprises et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet ;
- veiller sur le bon déroulement des plans d'action arrêtés ;
- organiser et faciliter les réunions du Comité de suivi du projet tous les deux mois ;
- sensibiliser les producteurs sur l'intérêt de s'organiser au sein des coopératives pour défendre leurs intérêts, en collaboration avec Migrations et développement (M&D) ;
- assister les groupements ayant manifesté un intérêt à l'organisation professionnelle pour créer d'autres coopératives et éventuellement créer une union de coopératives, l'élaboration des statuts et règlements intérieurs, en collaboration avec M&D ;
- organiser un voyage d'étude au profit des agents publics et des membres du Bureau de l'Union des coopératives pour visiter une coopérative de producteurs qui est plus avancée dans la démarche de qualité ;
- formaliser le fonctionnement du comité de développement du safran par un document/statut précisant les engagements de chaque partie ;
- organiser des ateliers (trois) au profit des acteurs de la filière de Safran de Taliouine ;
- organiser un atelier national de clôture des activités du projet ;
- préparer le brouillon du compte rendu final du projet à soumettre au Gouvernement ;
- coordonner les prestations de tous les acteurs et les consultants du projet ;
- accomplir toutes tâches nécessaires au bon déroulement du projet.

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en valorisation des produits de qualité de montagne ;
- avoir une bonne expérience en valorisation des produits de qualité de montagne ;
- avoir une bonne expérience en analyse et appui aux filières ;
- avoir une bonne expérience en médiation entre différents acteurs publics et entre acteurs publics et privés ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc (basé à Ouarzazate).

**Consultant national spécialisé dans le domaine de
de la certification de produits d'agriculture biologique
(deux mois)**

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) en lien le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS), et en collaboration avec le consultant national spécialisé dans le domaine de valorisation des produits de qualité de montagne, la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- développer le «Plan biologique», tenant compte de toutes les démarches nécessaires pour obtenir la certification biologique, y compris l'établissement de partenariats stratégiques avec des acheteurs internationaux des produits biologiques ;
- former les techniciens de l'Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate (ORMVAO), de la Région et de Migrations et développement (M&D) dans la réglementation adoptée pour l'obtention du label agriculture biologique ;
- développer des cahiers de charge pour l'obtention des labels sélectionnés ;
- former les organisations professionnelles oeuvrant dans la filière safran dans les aspects liés à la production, à la commercialisation et le conditionnement du safran et à la gestion administrative et comptable des coopératives ;
- contribuer dans l'organisation des ateliers de lancement et de clôture des activités du projet ;
- contribuer à la rédaction du compte rendu terminal du projet à soumettre au Gouvernement. ;
- accomplir toutes tâches nécessaires au bon déroulement du projet.

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en matière de certification de produits d'agriculture biologique ;
- avoir une bonne expérience en valorisation des produits de qualité de montagne ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc (Rabat, Ouarzazate et Taliouine).

Consultant national spécialisé en pratiques agronomiques durables
(quatre mois)

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) en lien le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS), et en collaboration avec le consultant national spécialisé dans le domaine de valorisation des produits de qualité de montagne, la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- réaliser un diagnostic rapide et participatif sur la conduite technique du safran pour dégager les défaillances et arrêter un protocole de recherche adaptative ;
- contribuer au développement du «Plan qualité» filière safran pour les aspects liés aux bonnes pratiques agricoles ;
- développer un référentiel technique local pour améliorer la conduite de la culture ;
- participer à la préparation et l'animation de l'atelier à mi-parcours ;
- développer un protocole pour la conduite des essais de démonstration (conduite technique conventionnelle et conduite technique en mode de production biologique) ;
- organiser des sessions de formation sur la conduite technique du safran ;
- former les organisations professionnelles oeuvrant dans la filière safran dans les aspects liés à la production ;
- contribuer dans l'organisation des ateliers de lancement et de clôture des activités du projet ;
- contribuer à la rédaction du compte rendu final du projet à soumettre au Gouvernement. ;
- accomplir toutes tâches nécessaires au bon déroulement du projet.

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en matière de pratiques agronomiques durables ;
- avoir une bonne expérience en valorisation des produits de qualité de montagne ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc (Rabat, Ouarzazate et Taliouine).

Consultant national spécialisé en techniques de stockage et de conditionnement
(deux mois)

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) en lien le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS), et en collaboration avec le consultant national spécialisé dans le domaine de valorisation des produits de qualité de montagne, la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- contribuer au développement du «Plan qualité» filière safran pour les aspects liés aux opérations post-récolte visant à l'amélioration des techniques de séchage, stockage et conditionnement et développer un prototype de séchage des stigmates de safran préservant la qualité du safran ;
- former les organisations professionnelles oeuvrant dans la filière safran dans les aspects liés au séchage, stockage et conditionnement du safran ;
- constituer des centres de collecte du safran pour acheminer le produit vers le siège de l'union des coopératives à des fins d'emballage et de commercialisation ;
- contribuer dans l'organisation des ateliers de lancement et de clôture des activités du projet ;
- contribuer à la rédaction du compte rendu final du projet à soumettre au Gouvernement ;
- accomplir toutes tâches nécessaires au bon déroulement du projet.

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en techniques de stockage et de conditionnement ;
- avoir une bonne expérience en valorisation des produits de qualité de montagne ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc (Rabat, Ouarzazate et Taliouine).

Consultant national spécialisé en conservation de la biodiversité
(un mois)

Mandat

Prestations demandées

Sous la supervision générale de la Représentation de la FAO et la supervision technique du Programme de produits de montagne, Division de la gestion des forêts (FOM) en lien le Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) et le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS), et en collaboration avec le consultant national spécialisé dans le domaine de valorisation des produits de qualité de montagne, la Direction nationale du projet et les autres partenaires, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- réaliser un étude sur le rôle des produits de terroirs (safran et autres produits) de la réserve de biosphère de l'arganeraie dans la conservation de la biodiversité (au niveau des animaux, des plantes, des paysages et des écosystèmes microbiens) en étroite collaboration avec l'équipe de la réserve de biosphère de l'arganeraie ;
- contribuer dans l'organisation des ateliers de lancement et de clôture des activités du projet ;

Qualifications

- Formation universitaire (au minimum Bac+5, doctorat souhaitable) et spécialisé en conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;
- avoir une bonne expérience ;
- avoir une maîtrise de la langue française et des aptitudes à rédiger en français.

Lieu : Maroc (Rabat, Ouarzazate et Taliouine).

Missions fonctionnaires de la FAO

Fonctionnaire, Division de la gestion des forêts (FOM)

Durée de la mission

Trois missions d'une semaine chacune pour la supervision technique et la coordination globale du projet.

Objectif des missions de supervision technique

Assister la Direction nationale du projet et le consultant national coordonnateur dans la mise en œuvre des activités du projet et appuyer le travail des consultants pour le renforcement des capacités locales pour développer les produits de qualité de montagne.

Prestations

- Animer les ateliers de démarrage et de clôture du projet ;
- aider dans l'identification et le recrutement des consultants nationaux et internationaux ;
- contribuer à la proposition d'une approche globale, raisonnée et pratique permettant une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet ;
- examiner et commenter/approuver le contenu des rapports produits par les consultants nationaux et internationaux recrutés dans le cadre du projet ;
- rédiger un rapport de mission après chaque mission ;
- réviser et approuver le brouillon du compte rendu final du projet pour la clôture des activités.

Missions des fonctionnaires de la FAO

Fonctionnaire du Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF)

Durée de la mission

Deux missions d'une semaine chacune pour la supervision technique des activités du projet en relation avec les aspects de commercialisation.

Objectif des missions de supervision technique

Assister la Direction nationale du projet dans la mise en œuvre des activités du projet et appuyer le travail des consultants pour le renforcement des capacités locales en vue de développer les produits de qualité de montagne.

Prestations

- Animer l'atelier de lancement du projet ;
- aider dans l'identification et le recrutement des consultants nationaux et internationaux ;
- organiser et animer la formation pour les cadres et pour les producteurs sur les techniques de marketing ;
- contribuer à la proposition d'une approche globale, raisonnée et pratique permettant une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet ;
- examiner et commenter/approuver le contenu des rapports produits par les consultants nationaux et internationaux recrutés dans le cadre du projet ;
- rédiger un rapport de mission après chaque mission ;
- réviser et approuver le brouillon du compte rendu final du projet pour la clôture des activités.

Missions fonctionnaires de la FAO

Fonctionnaire du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS)

Durée de la mission

Trois missions d'une semaine chacune pour la supervision technique des activités du projet en relation avec la qualité des aliments et des normes alimentaires.

Objectif des missions de supervision technique

Assister la Direction nationale du projet dans la mise en œuvre des activités du projet et appuyer le travail sur la démarche qualité liée à l'origine.

Prestations

- Animer l'atelier de lancement du projet ;
- développer le «Plan de développement des signes distinctifs de qualité liés à l'origine» ;
- assurer l'étroite collaboration avec les responsables du projet FAO «Assistance technique pour la mise en place et le développement du système de reconnaissance des signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ) des produits agricoles et des denrées alimentaires au Maroc». L'expérience de la filière safran servira comme opération pilote qui permettra aux agents du Gouvernement d'apprendre comment mettre en application le SDOQ et le rendre opérationnel par d'autres filières ;
- former les techniciens et les producteurs dans la démarche de signes distinctifs de qualité liés à l'origine» ;
- examiner et commenter/approuver le contenu des rapports produits par les consultants nationaux et internationaux recrutés dans le cadre du projet ;
- rédiger un rapport de mission après chaque mission ;
- réviser et approuver le brouillon du compte rendu final du projet pour la clôture des activités.

Lieu : Maroc (Rabat, Ouarzazate et Taliouine).

Contrat avec l'Organisation non-gouvernementale (ONG) Migration et développement

Dans le cadre des activités du projet, Migration et Développement (M&D) sera chargée de :

1. Volet sensibilisation

- sensibiliser les producteurs sur l'intérêt de s'organiser au sein des coopératives pour défendre leurs intérêts ;
- assister les groupements ayant manifesté un intérêt à l'organisation professionnelle pour créer d'autres coopératives et éventuellement créer une union de coopératives, l'élaboration des statuts et règlements intérieurs ;

2. Volet gestion administrative et financière des coopératives

- organiser des sessions de formation à la gestion administrative et financière pour les coopératives (trois jours x 25 participants).

3. Volet organisation et animation formation technique

- faciliter l'organisation des formations des producteurs et productrices de Safran. Ces formations porteront sur les modules suivants:
 - conduite technique du safran (5 jours x 25 producteurs) ;
 - techniques de stockage et de conditionnement (3 jours x 25 producteurs) ;
 - identification de marchés de niche et établissement de relations commerciales internationales (trois jours x 25 producteurs) ;
 - développement de cahiers de charge pour l'obtention de labels de qualité spécifique (trois jours x 25 producteurs).

Les consultants nationaux recrutés dans le cadre du projet ainsi que les cadres des Institutions partenaires : Direction de la production végétale, de l'Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate (ORMVA), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de l'IAV Hassan II, de l'Institut national des plantes aromatiques et médecines seront invités à animer ces sessions de formation.

Le contrat couvrira également l'organisation par M&D de trois ateliers regroupant les acteurs privés de la filière : les producteurs individuels/coopératives, les transformateurs, commerçants/exportateurs, les fournisseurs d'intrants et transporteurs.

Une lettre d'accord sera passée avec M&D. Cette lettre d'accord fixera les modalités d'organisation de ces sessions de formation.

Directeur national du projet

Mandat

En collaboration avec le consultant national coordonnateur et la Représentation de la FAO, le Directeur national du projet aura pour tâches :

Tâches globales

- Prendre contact avec tous les partenaires du projet et organiser les travaux du comité de suivi du projet ;
- assister les cadres et consultants du projet dans leurs tâches quotidiennes en relation avec les activités du projet et mettre à leur disposition les moyens logistiques pour effectuer les déplacements à l'intérieur du pays et faciliter leurs contact avec les autorités compétentes ;
- organiser les réunions et les ateliers en étroite collaboration avec le Représentant de la FAO et le consultant national principal.

Tâches spécifiques

- Mettre à la disposition du projet les informations et la documentation de base sur les produits de qualité de montagne et notamment sur le safran ;
- aider les agents et consultants nationaux dans leurs démarches pour accomplir les tâches qui leur sont confiées dans le cadre de leur prestation ;
- organiser les visites et rencontres des agents et consultants avec les différents partenaires ;
- établir un rapport mensuel d'avancement du projet ;
- préparer avec la Division de la gestion des forêts (FOM) et les consultants nationaux le brouillon du compte rendu final du projet à soumettre au Représentant de la FAO et aux services techniques concernés au Siège de l'Organisation.

Qualifications

- Ingénieur agronome désigné par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.

Comité de suivi

Mandat

Le Gouvernement mettra en place un comité de suivi, chargé de fixer les orientations et de superviser les activités du projet. La composition du comité est prévu comme suit :

Président

Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime ou son Représentant.

Secrétaire permanent du comité

Le Directeur national du projet et/ou son suppléant.

Les membres

- Le Directeur de la Production végétale ou son adjoint ;
- le Directeur l'Office régional de mise en valeur agricole ou son adjoint ;
- le représentant de la région de Sous-Massa-Drâa ;
- le Représentant de la FAO ou son assistant ;
- le consultant national coordonnateur des activités du projet ;
- les représentants des Départements ministériels concernés par le projet ;
- les Représentants des coopératives et/ou de leur Union ;
- un représentant de Migrations et développement ;
- toute autre personne dont la présence est estimée utile par le Comité.

Attributions

- Valider le programme de travail du projet ;
- superviser les activités de l'équipe et formuler les recommandations nécessaires à la réalisation des activités du projet ;
- promouvoir les actions du projet et diffuser et valoriser ses résultats.

Filename: safronTCPprodoc.DOC
Directory: \\fo_s01\Mountain\MOUNTAIN PRODUCTS
PROGRAMME\website\Resources\NorthAfrica
Template: C:\Documents and Settings\perri\Application
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot
Title: Country:
Subject:
Author: FAO
Keywords:
Comments:
Creation Date: 1/19/2009 2:18:00 PM
Change Number: 2
Last Saved On: 1/19/2009 2:18:00 PM
Last Saved By: Baldascini, Alexia (FOMD)
Total Editing Time: 2 Minutes
Last Printed On: 3/12/2009 9:47:00 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 33
Number of Words: 37.293 (approx.)
Number of Characters: 37.294 (approx.)